



SLC-CSF
(octobre 2010)

Syndicat du Logement et de la Consommation

Confédération Syndicale des Familles

4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris

ASCENSEURS EN PANNE A LA RIVP DES PROBLEMES SANS FIN !

**Le SLC-CSF n'a cessé de dénoncer
le scandale des pannes et arrêts d'ascenseurs à répétition,
qui faute d'être gérés correctement
pénalisent lourdement les locataires au quotidien.**

Le SLC-CSF est intervenu
pour que durant les périodes d'immobilisations prolongées des appareils,
la RIVP ne continue pas
à faire payer aux locataires l'entretien des ascenseurs.

La RIVP s'est engagée
à déduire des charges locatives
le coût d'entretien des ascenseurs correspondant à ces périodes.

Par ailleurs,
le Fonds d'Accompagnement des Locataires
créé par les bailleurs sociaux de la Ville de Paris
est destiné à aider les locataires à porter leurs courses
(avec possibilité d'une assistance aux personnes à mobilité réduite)
en cas d'arrêts prolongés des ascenseurs.

Ce service d'assistance,
financé notamment par les pénalités appliquées aux ascensoristes défaillants
en cas de mauvais entretien des ascenseurs,
ne saurait être une réponse suffisante
aux préjudices subis par les locataires
suite aux pannes à répétition.

Le SLC-CSF demande à la RIVP
d'assurer aux locataires
un service normal et sécurisé des ascenseurs
et que
les pénalités dues par les ascensoristes
soient reversées aux locataires
premières victimes des nombreux dysfonctionnements des ascenseurs.



**LES GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN
CE N'EST PAS POUR DEMAIN**

LOCATAIRES,
comme vous l'avez sûrement constaté,
il y a de moins en moins de gros travaux sur vos groupes.

Or
ces travaux notamment financés par les loyers,
sont destinés
à maintenir en bon état le patrimoine de la RIVP
et à préserver le cadre de vie des locataires.

En supprimant bon nombre de gros travaux d'entretien
pourtant indispensables,
nos immeubles et nos logements risquent
de se dégrader de plus en plus.

Nos représentants SLC-CSF des locataires
au sein des différents Conseils de la RIVP
dénoncent vivement cette situation.

Le SLC-CSF estime que la RIVP,
plutôt que de financer des opérations de communication
avec des enquêtes de satisfaction à répétition,
ferait mieux d'honorer ses engagements
concernant des travaux d'entretien promis de longue date aux locataires
et abandonnés.
(ravalements, changements de fenêtres et huisseries ...)

Comme pour tous les problèmes de
loyers, ascenseurs, charges abusives, chauffage ...

**le SLC-CSF continue à défendre
avec détermination
les droits et intérêts des locataires.**

**Chauffage Urbain - CPCU
Prime fixe toujours récupérée abusivement sur les locataires
par la RIVP.**

Sur ce dossier qui représente plusieurs millions d'euros,
le SLC-CSF a décidé d'agir en justice.